

# 20 ans d'engagement faits marquants

- Désormais on demande aux syndicats :
- de savoir s'entendre avec les patrons, mais aussi de défendre les intérêts de leurs membres;
  - de mobiliser ces derniers autour d'objectifs corporatifs, tout en leur négociant des conditions de travail satisfaisantes;
  - d'arbitrer, pour raison de flexibilité ou de rendement, des conflits entre différents types de professions, entre diverses catégories d'emploi (permanents, temporaires, etc.), entre générations de travailleurs (ceux qui partent, ceux qui restent), entre individus (conflits interpersonnels), tout en projetant une image positive.

## Un contrat pas toujours facile à réaliser!

Le 29 mai 2009, le SPSI soufflera ses 20 bougies. Au cours de ses 20 années d'existence, il a tenté du mieux qu'il a pu d'être à la hauteur de cette mission. Le chemin parcouru en témoigne.

### 1989

Les scientifiques déposent une demande d'accréditation au Ministère du travail. L'objectif premier de cette demande de syndicalisation: la valorisation et la défense de la recherche. Le 29 mai, **l'accréditation est accordée au Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ (SPSI).**

### 1990

Des négociations avec Hydro-Québec sont en cours. Les principaux enjeux en sont : une reconnaissance des états de service des « contractuels » qui représentent alors plus du tiers de la communauté scientifique, une sécurité d'emploi et un rattrapage salarial. Le 5 novembre, entre en vigueur la **première convention collective** du SPSI.

### 1991

**La reconnaissance des états de service de plus de 60 « contractuels » est maintenant résolue.** C'est maintenant l'ère du Défi performance, de la qualité totale et de l'approche client à Hydro-Québec.

## 1992

Le SPSI a maintenant son logo. Le Syndicat fait face à un problème majeur: **les effectifs temporaires en recherche ne cessent de croître**. Parmi eux certains détiennent près de 10 ans d'ancienneté!

## 1993

Les temporaires forment 46% de la population des scientifiques. Pour la première fois, le SPSI décide de porter la problématique de la R&D sur la place publique. Il présente à la Commission de l'économie et du travail chargée d'examiner les activités d'Hydro-Québec, **un premier mémoire réclamant le rétablissement d'un niveau de continuité décent au sein des équipes de recherche**. Un message qu'il répétera à maintes occasions au cours des années qui suivront.

## 1994

Le SPSI qui, depuis sa fondation, partageait les locaux du SPIHQ, décide de louer son propre espace. Il déménage ses pénates à Boucherville. Soucieux d'informer la communauté scientifique et ouvert à recevoir les opinions de ses membres, **le Syndicat propose un premier numéro du bulletin trimestriel L'Irequis**.

## 1995

Des pourparlers entre Hydro-Québec et le SPSI visant à trouver un terrain d'entente sur les paramètres devant régir les transferts d'employés dans ses filiales se poursuivent. **Le SPSI participe au grand Débat public sur l'énergie au Québec** menant à l'élaboration d'une nouvelle politique énergétique québécoise en déposant un mémoire intitulé *L'énergie et la recherche et développement*.

## 1996

Toujours dans le but de mieux servir et informer ses membres, le SPSI lance la **première version de son site Web**, qu'il actualisera au fil du temps. C'est lors de la

négociation particulièrement difficile de cette année-là, avec pour toile de fond une demande du gouvernement de réduire de 6% la masse salariale des employés de l'État, que le SPSI et la Direction s'entendent pour mettre en place un système de banques de temps pour les chercheurs.

## 1997

On assiste à une intensification des pourparlers relativement aux activités de R&D dans les filiales d'Hydro-Québec suite à l'annonce de la création de la société Novco, qui deviendra plus tard TM4. Suite à des négociations ardues, l'année se termine par une éclatante victoire du SPSI qui conclue **une entente permettant la conversion de 130 chercheurs temporaires en permanents**.

## 1998

**La Régie de l'énergie vient confirmer le rôle de premier plan du SPSI dans le domaine énergétique** en l'acceptant comme intervenant et en l'autorisant à présenter son mémoire sur la quote-part de l'énergie éolienne au Québec.

## 1999

Un premier rapport du groupe de travail sur la valorisation de la R&D, groupe mandaté par le SPSI, est présenté au PDG de l'entreprise. Invité par ce dernier à préciser sa vision d'avenir, le groupe dépose un second rapport identifiant plus précisément en quoi la R&D peut appuyer la stratégie d'affaires à long terme d'Hydro-Québec. Plus d'une centaine de nos membres participe à la réception offerte au restaurant Hélène de Champlain pour commémorer les 10 années d'existence du SPSI. Le slogan retenu pour souligner l'événement est **10 ans à défendre la recherche pour le mieux-être des québécois**.

## 2000

Le SPSI demande une rencontre d'urgence avec la Direction et **dénonce avec vigueur l'option retenue d'une vente**

**totale ou partielle du LTEE à EA Technology**. Il multiplie les représentations auprès des autorités politiques compétentes et critique avec acharnement ce projet de concession du LTEE au profit d'intérêts étrangers. Hydro-Québec mettra fin à ce projet.

## 2001

Le Syndicat obtient un jugement favorable du Tribunal du travail qui condamne Hydro-Québec et trois de ses gestionnaires à payer une amende pour contravention au Code du travail pour avoir négocié des conditions de travail directement avec certains salariés, sans tenir compte du Syndicat. Après plusieurs semaines de négociation, **le SPSI parvient à une entente améliorant, de beaucoup, l'efficacité et la rapidité du processus de reclassification des chercheurs et ingénieurs**.

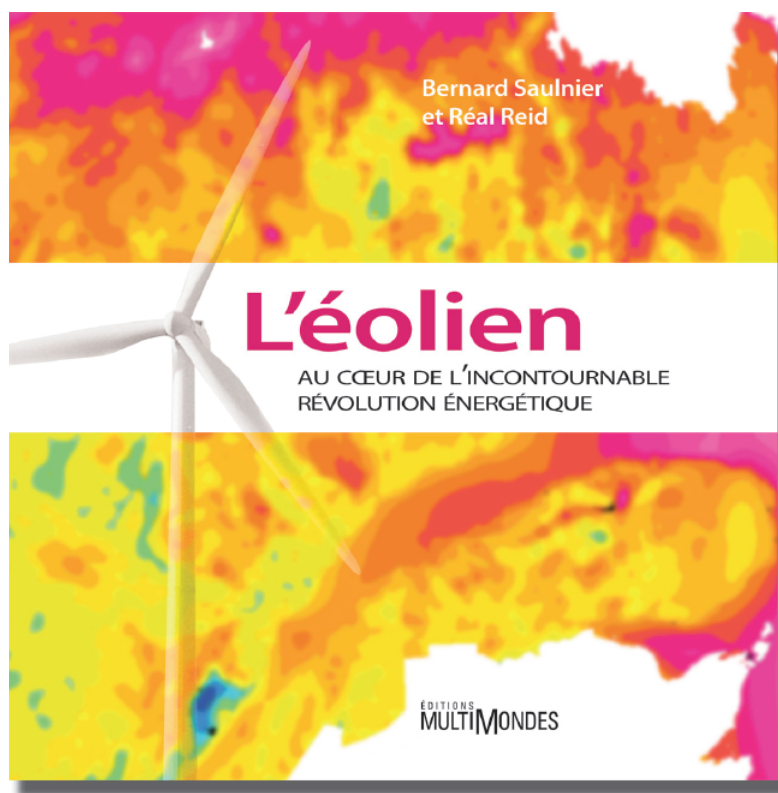
## 2002

Le SPSI **élabore trois mémoires qui seront présentés aux parlementaires lors de la Commission de l'économie et du travail** en vue des audiences portant sur le Plan stratégique d'Hydro-Québec. Les mémoires portent sur la situation de la R&D à Hydro-Québec, sur le développement éolien au Québec, ainsi que sur l'évolution du marché de l'électricité dans le Nord-Est des États-Unis. Des représentants du SPSI sont invités, à titre d'experts, à exposer leurs points de vue aux parlementaires.

## 2003

Après plus de huit années de procédures judiciaires et plusieurs tentatives de règlement qui se sont toutes soldées par des échecs, le SPSI réussit enfin à conclure une entente avec la Direction sur le transfert des technologies issues de l'IREQ et du LTE en vue de leur industrialisation dans une compagnie externe. Cette même année, à la suite de plusieurs mois de discussion, le Syndicat ratifie **une entente permettant aux « ex-contractuels » de racheter des périodes de non cotisation au régime de retraite** et ainsi augmenter leur rente de retraite.

# Deux chercheurs profitent de leur retraite pour diffuser leurs connaissances



Deux compères, l'un sage et posé, l'autre exubérant et boute-en-train, décident un jour qu'ils nous ont assez vus et prennent le chemin de la retraite devenant ainsi d'honorables rentiers. Cependant, nul n'ignore parmi ceux qui les ont côtoyés comme collègues, leur passion pour les éoliennes. Soucieux de passer le flambeau (ou la pale !) à la nouvelle génération, ils acquiescent à la demande de certains qui, à l'extérieur de nos murs, ont su reconnaître leurs contributions et compétences dans le domaine.

Ils sont loin d'imaginer que la formation de deux jours qu'ils ont accepté d'élaborer au profit des ingénieurs constituerait le début d'une aventure ayant comme aboutissement la publication de leur ouvrage : *L'éolien au cœur de l'incontournable révolution énergétique* dont la parution est prévue le 6 avril prochain.

Si vous passez par Québec les 18 ou 19 avril, profitez-en pour venir saluer Réal et Bernard au Salon du livre. Ça leur fera certainement plaisir de répondre à vos questions.

Cet ouvrage expose les forces de l'éolien, ce mode de production d'avenir qui, de l'avis de ses auteurs, « représente une option compétitive, mature et fiable » mais dont les caractéristiques technologiques sont « trop souvent sous-estimées, sinon escamotées ». Ce livre vise également à amener le lecteur à comprendre l'évolution du réseau électrique et à s'intéresser à l'intégration de sources d'approvisionnement énergétique vertes dont l'éolien. La pertinence de cet ouvrage est indéniable, d'autant plus que le gisement éolien québécois est l'un des plus importants au monde.

Pour ceux qui pensent que ces deux là ont déjà tout dit sur l'éolien, nous vous conseillons de lire le bouquin. Quant aux nostalgiques de la plume de Bernard dans *L'Irequois*, ils y trouveront aussi une consolation.

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPSI, 210, boul. Montarville, bureau 2008, Boucherville, (Qc) J4B 6T3  
téléphone : (450) 449-9630  
télécopieur : (450) 449-9631  
courriel : secretariat@spsi.qc.ca  
http://www.spsi.qc.ca

COMITÉ DE RÉDACTION  
Johanne Laperrière,  
conseillère syndicale  
Georges Gaba, chercheur

DESIGN GRAPHIQUE  
Guylaine Hardy Design

Les articles publiés dans L'Irequois reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPSI et ses officiers.

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale  
du Québec 2009

**Pour un plus grand rayonnement** — La version intégrale de ce bulletin, en format « pdf », se retrouve sur le site Web du SPSI sous la rubrique « Journal L'IREQUOIS » figurant en marge.



## Assemblée générale annuelle

- nouveau lieu -

Le Bureau du SPSI vous invite à participer à l'assemblée générale annuelle des membres:

**Quand** : le 8 avril 2009

**Où** : au Centre multifonctionnel de Boucherville  
1075, Lionel-Daunais à Boucherville

**Heure** : à 17h00

Inscrivez cette date à votre agenda!

20 faits marquants ... >>>

## 2004

L'arbitre Foisy rend **une décision favorable au SPSI en regard d'un grief contestant les modifications que voulait apporter Hydro-Québec au régime d'assurance vie collective supplémentaire (AVCS)**, notamment une augmentation substantielle de la prime. Suite aux contestations de l'entreprise, cette cause est maintenant en délibéré à la Cour d'appel.

## 2005

Après avoir obtenu gain de cause auprès d'un arbitre de grief concernant les cas de deux temporaires licenciés puis réembauchés comme contractuels suite à la période de 24 mois fixée à leur contrat, la Direction s'est vue forcée de modifier leur statut pour celui de permanent et de leur verser une rétroactivité afin de compenser les pertes subies depuis leur licenciement. Cette décision a entraîné dans son sillage la résolution de plusieurs autres griefs visant des temporaires qui sont également devenus permanents. Dans l'entente renouvelant la convention collective, **le SPSI obtient des balises claires quant au nombre d'employés temporaires, contractuels et d'étudiants stagiaires permis** à l'Institut de recherche. De plus le SPSI réussit à faire accepter par la Direction la notion de stage de perfectionnement.

## 2006

L'année 2006 débute de façon encourageante : **l'innovation technologique figure maintenant parmi les trois grandes priorités du PDG d'Hydro-Québec**, ce qui salue le SPSI.

Cependant, en fin d'année, une commissaire du travail, contre toute attente, décide que les deux concepteurs de système scientifique CSS, réclamés par le SPSI, continueront à être couverts par l'accréditation des spécialistes. Rappelons que selon le syndicat ceux-ci font un travail similaire à celui effectué par certains de ses membres.

## 2007

Le SPSI procède à une **refonte complète de ses statuts et règlements**. Tout au long de cet exercice de révision, il consulte les représentants d'unité et les membres, et requiert les avis juridiques nécessaires pour assurer la cohérence et la légalité du projet.

## 2008

Cette année donne lieu à **une entente historique : 7 syndicats d'Hydro-Québec**, dont le SPSI, concluent, aux termes d'une négociation anticipée, le renouvellement de la convention collective 2009-2013. Cet accord se révèle d'autant plus intéressant aujourd'hui, vu la crise financière qui sévit.

Le SPSI aura bientôt 20 ans, mais il poursuit sans relâche, et ce depuis sa création, un seul et même objectif : défendre les intérêts économiques, sociaux et professionnels des scientifiques qu'il représente, de même que promouvoir et valoriser la recherche et développement.

JOHANNE LAPERRIÈRE  
Conseillère syndicale